

Prunay Le Temple, le 08 Janvier 2024

Libérés des risques sanitaires majeurs liés au COVID, nous pouvions en ce début d'année 2023 espérer à une sérénité retrouvée.

Sérénité malheureusement relative car c'était sans compter sur les conflits Russo-Ukrainien et plus récemment Israélo-Palestiniens. Des conflits qui ravivent les tensions internationales avec leurs incidences sur les prix, de l'énergie, des matières premières, et qui participent à l'inflation à laquelle nous faisons face, à tous niveaux.

Notre commune à notamment été confrontée à une envolée du prix de son électricité. Nous ne pouvions pas tabler sur des économies par une réduction des plages d'éclairage nocturne, comme préconisé par l'Etat, car c'est chose faite dans notre commune depuis 2008. Par contre, l'adoption de la technologie LED pour l'éclairage public nous a permis de substantielles économies sur l'éclairage public.

Cette réactivité, associée à une politique budgétaire rigoureuse nous ont permis d'absorber cette situation sans toucher aux taux de fiscalité arrêté par le conseil en matière de foncier bâti ainsi qu'au montant des prestations facturées pour la restauration scolaire et la garderie. Quelles perspectives pour 2024 ?

En matière de dépenses de fonctionnement, les coûts énergétiques sont revenus à des niveaux plus acceptables, mais les subventions de l'Etat dont nos collectivités sont de plus en plus tributaires ne cessent de s'éroder.

Les concours du département dont une grande partie des ressources est conditionnée par le volume des transactions immobilières sur son territoire s'annoncent également en baisse significative vu le marasme de l'immobilier.

Il est donc trop tôt avec trop d'inconnues pour anticiper les décisions qui devront être prise par le conseil en matière fiscale et de prestation de services, mais soyez assurés de notre souci d'en limiter au maximums les incidences.

En terme d'investissements, et grâce à la politique prudente et rigoureuse que votre Conseil conduit depuis plusieurs années, notamment en matière de désendettement, notre commune dispose d'une structure financière saine qui permet d'envisager de nouveaux investissements en matière de sécurité routière à l'intérieur du village, d'entretien du patrimoine ou de maîtrise des coûts énergétiques.

C'est la réflexion entreprise par votre conseil et qui devra se traduire dans un projet bien défini d'ici la fin du premier trimestre.

Chers administrés, en ce début d'année 2024, les membres du conseil municipal s'associent à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année, succès dans vos projets et ambitions, épanouissement dans vos activités. Que celle-ci portée par une santé sans faille vous réserve de beaux et bons moments de bonheur familiale et d'amitié.

Le Maire
Jean MYOTTE